



Attention: Il ne sera pas délivré de duplicata
à ce document.

Ministère chargé des Transports

ATTESTATION DE CAPACITE PROFESSIONNELLE

EN TRANSPORT DE MARCHANDISES/VOYAGEURS PAR ROUTE (1)

N° ME 82 15 00419

Nous, Préfet de la Région Rhône-Alpes

certifions que (2) Monsieur BENSALÉM Mohamed Kiram-Eddine

né(e) le 08 avril 1987, Paris 20e (Paris)

a subi avec succès les épreuves de l'examen (année : 2015 ; session 11 décembre 2015) requis pour l'obtention de l'attestation de capacité professionnelle en transport marchandises/voyageurs par route (1), conformément au règlement (CE) n° 1071/2009 du Parlement européen et du Conseil du 21 octobre 2009 établissant des règles communes sur les conditions à respecter pour exercer la profession de transporteur par route (4).

La présente attestation constitue la preuve suffisante de la capacité professionnelle visée à l'article 21 du règlement (CE) n° 1071/2009.

Fait à Lyon, le 11 décembre 2015 (5)

**Pour le Préfet de la région Rhône-Alpes
et par subdélégation,
La chef de la cellule réglementation**

Laurence MOUÏTET

(1) Rayer la mention inutile.

(2) Nom, prénom, lieu et date de naissance.

(3) Identification de l'examen.

(4) JO L. 300 du 14/11/2009 p. 51.

(5) Cachet et signature de l'autorité ou de l'instance accréditée qui délivre l'attestation.